

E 2001(E)-/1/157

[DoDiS-3420]

Notice interne du Département politique¹

HM

Berne, 18 juin 1948

La Division des Affaires politiques a pris connaissance avec grand intérêt de la notice du Contentieux du 3 juin², concernant les conditions dans

1. *Notice rédigée et signée par J. de Rham, adressée à la Division du Contentieux, des Affaires financières et Communications et à E. de Haller.*

2. *Non reproduit.*



lesquelles le Secours aux enfants a décidé de supprimer l'action de secours en faveur d'enfants finlandais, tout au moins sous la forme de parrainage individuel.

Nous tenons à relever que nous partageons absolument le point de vue exprimé par le Contentieux en cette affaire et que le moment politique nous paraît particulièrement mal choisi pour mettre fin à cette forme de parrainage qui nous paraît spécialement bien adapté aux sentiments d'amitié qui lient les populations finlandaise et suisse. Il est certain que cette action de secours représente pour les Finlandais un soutien moral auquel ils doivent être spécialement sensibles dans les circonstances difficiles qu'ils traversent et qu'il est très malheureux de le leur retirer, au moment même où ils ont des difficultés, ce qui les touche d'autant plus. Nous regrettons donc beaucoup que le Secours aux enfants n'ait pas songé à demander l'avis du Département politique, d'autant plus que cette affaire présente également un aspect financier qui ne pouvait nous laisser indifférents. Mais, c'est avant tout du point de vue des bons rapports entre la Finlande et la Suisse que nous voudrions nous placer ici et c'est pour des raisons politiques que nous souhaiterions vivement que M. de Haller prenne contact avec la Croix-Rouge pour qu'elle continue son action en Finlande, ainsi que le suggère la Division du Contentieux.